

La signature numérique de Notarius : la solution de confiance proposée par l'Ordre à ses membres !

Du papier à l'électronique...



Gaétan Samson, ing.
Président de l'Ordre

« **L**es ingénieurs exercent une importante responsabilité en matière de gestion de documents, mentionne M. Gaétan Samson, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec. L'authentification des documents d'importance, comme les plans et les devis, se faisait exclusivement en signant et scellant manuellement les originaux qui étaient ensuite soigneusement conservés. Les technologies de l'information ont modifié la dynamique

de travail des ingénieurs et c'est pourquoi l'Ordre considère qu'il faut protéger l'intégrité des nouveaux documents technologiques en proposant la signature numérique aux ingénieurs. Ils y gagneront rapidité ainsi qu'une performance accrue et une diminution des frais associés au processus traditionnel. »

L'avènement de l'informatique, notamment la bureautique, les logiciels de dessin assisté par ordinateur et les réseaux de communication informatique remettent en question l'utilisation traditionnelle du sceau et de la signature de l'ingénieur sur un support papier ou film. Les documents peuvent maintenant être conçus, transmis et conservés sur des supports technologiques. Cependant, un document technologique d'ingénierie doit répondre aux exigences d'authentification du Code de déontologie. De plus, l'ingénieur doit en assurer l'intégrité. Sans protection adéquate, l'authenticité et l'intégrité d'un document technologique ne peuvent être assurées.

L'Ordre passe à l'action

Compte tenu de cette nouvelle réalité, le Bureau de l'Ordre est passé à l'action en ayant comme objectif de sécuriser les pratiques de ses membres tout en assurant la protection du public. « Dans un premier temps, l'Ordre a adopté le Règlement modifiant le Code de déontologie des ingénieurs, lequel est en attente de publication dans la *Gazette officielle du Québec*, et imposé des directives pour l'authentification de documents technologiques d'ingénierie. Cette modification vise à clarifier et adapter les façons de faire de l'ingénieur lorsque ses documents sont sur support informatique », précise Gaétan Samson, ing.

Par la suite, l'Ordre a lancé un appel d'offres en juin 2004 visant l'intégration de la signature numérique au tableau des membres de l'Ordre. La solution technologique retenue se devait d'être conforme à la réglementation adoptée par l'Ordre et respecter la Loi concernant le cadre des technologies de l'information (loi 161) ainsi que toutes autres lois applicables au Québec. « De plus, rappelle Claude Lizotte, ing., directeur des Affaires professionnelles de l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre avait établi des paramètres de sélection devant régir le service de signature numérique. Ceux-ci émanent notamment de la mission de l'Ordre et des valeurs qui gouvernent la profession d'ingénieur. »

Une solution qui a fait ses preuves

L'Ordre a retenu les services de Notarius pour un mandat d'une durée de deux ans, assorti d'une année supplémentaire option-

nelle, qui prévoit le lancement et l'exploitation du service de signature numérique destiné aux membres.

Révolutionnaire il y a moins de dix ans, la signature numérique émise par l'infrastructure à clés publiques (ICP) de Notarius constitue le modèle de référence pour l'établissement de normes de pratique adaptées à l'ère de l'information. Le processus rigoureux de certification offert par Notarius assure un haut niveau de confiance. En effet, l'utilité de la signature numérique certifiée par un tiers de confiance est de plus en plus reconnue partout dans le monde. Cependant, très peu d'organisations ont à l'heure actuelle une infrastructure de certification fonctionnelle et éprouvée.

« Le procédé est convivial, l'utilisateur n'a pas besoin de connaître le fonctionnement technique de la signature numérique, puisse qu'il n'a qu'à cliquer sur quelques icônes tels qu'encoder, signer, vérifier », ajoute Claude Lizotte, ing.

Une expertise éprouvée

Notarius développe et gère le Centre de certification du Québec qui est l'ICP de la Chambre des notaires du Québec. Cette firme a d'ailleurs été retenue par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et par l'Ordre des technologues du Québec pour offrir le service de signature numérique à leurs membres respectifs. Cette infrastructure assure l'identification et l'authentification du signataire et permet d'échanger des renseignements en toute confidentialité. Le rôle du Centre de certification du Québec consiste à attribuer un certificat contenant des renseignements préalablement vérifiés et qui confirme l'identification du détenteur de clés et de certificats. C'est ici que le choix d'une ICP crédible prend toute son importance. L'attribution des signatures numériques par Notarius s'effectue en conformité avec l'inscription des membres au tableau de l'Ordre, selon des conditions strictes, dans le but d'assurer la validité du certificat d'identification du signataire, et ce, tout au long du cycle de vie de celui-ci.

Ajoutez dès maintenant une valeur probante à vos échanges !

La signature numérique permet d'exploiter le plein potentiel des nouvelles technologies, d'en améliorer la productivité et la rentabilité tout en répondant aux problèmes d'intégrité associés à la transmission de documents par voie électronique. Elle est d'un usage facile et les destinataires n'ont pas besoin de détenir une signature numérique ou de faire l'achat d'un logiciel complémentaire pour lire les documents et valider une signature, lorsque celle-ci est jumelée à l'utilisation d'Acrobat.

« La signature numérique délivrée par Notarius est reconnue officiellement par l'Ordre, explique Gaétan Samson, ing. Du point de vue légal, elle possède la même valeur que la signature manuscrite. La signature numérique servira à lier l'identité professionnelle de manière irréfutable aux documents électroniques; protégera les documents électroniques contre toute altération et assurera la confidentialité des documents transmis. »